Rentabilité application injontion de payer - petite facture

Par Polux0101

Bonjour à tous,

Je travaille à mon propre compte (SARL) et j'ai malheureusement été victime d'un client coutûmier d'une manoeuvre un peu particulière : il créé des entreprises, achète des biens et des services puis ferme rapidement sans payer ses créances (et il ouvre d'autres entreprises au nom de ses frères, soeurs, cousins, parents etc...).

Ce Monsieur m'a validé un devis pour un site internet que j'ai réalisé et il m'a persuadé de démarrer les travaux sans acompte (ce que je ne fais normalement pas, mais il était très doué on va dire pour faire entendre ses arguments, l'urgence de sa demande et le fait que j'allais être payé rapidement).

Le temps passe, et arrivé à la moitié des travaux, j'ai commencé à sentir que je risquait de ne pas être payé (à chaque fois il me répondait "oui demain je fais le virement", "ne vous inquiétez pas, je suis juste en déplacement là, mais demain sans faute" etc...).

Je stop donc les travaux et lui envoie une facture, plus de nouvelle, je lui envoie plusieurs relances, plus de nouvelles, il ne répond plus au tél, plus au mail, plus rien.

Recommandé, pas de réponse.

Je vais voir un conciliateur - constat de carrence.

Je vais au tribunal d'instance pour déclarer mon impayé et j'obtiens une injonction de payer.

Le problème c'est que ce Monsieur s'en fout de tout ça et ne paye pas.

J'ai contacté un huissier qui me dit que cela ne vaudra pas le coût car "ce genre de personne" usent des failles du système pour que les procédures soient longues, couteuses et souvent n'aboutissent pas (genre pas d'argent sur le compte bancaire perso).

Qu'en pensez-vous ?
Mon devis initial était d'environ 2000? (il avait été validé par mail, mais j'ai toute les preuves, le tribunal a reconnu la validité) ; j'ai fait une facture à 600? qui était mon travail effectivement réalisé avant de me rendre compte qu'il y avait un loup.

Dois-je laisser tomber ?
J'ai eu 2 relances du tribunal me demandant la suite que je souhaite donner... Mais je ne me vois pas dépenser plus chères en frais de huissier que ce que va me rapporter la créance ; ou pire, ne rien obtenir du tout car insolvable.

Je vous remercie d'avance pour vos futures réponses.
Bon weekend.

Par Polux0101

Bonjour,

Je me permets de remonter la quetion, étant toujours d'actualité et n'ayant pas eu de réponse (à part une publicité en message privé) ...

Merci et bonne journée.

EDIT : Bon, je n'obtiens pas dé réponse sur le forum, par contre un de vos membres lui est très actif pour faire de la pub pour son cabinet juridique en privé... C'est pas forcément à ça que je m'attendais en postant ici.